

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 13 février 2024 pour le lundi 19 février 2024 à 20h30.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Subventions 2024
- 3 Remboursement de la médaille d'or remise à la Championne du Monde de Handball
- 4 Mission de maîtrise d'œuvre réparation et entretien de l'Eglise Saint Jean-Baptiste
- 5 Approbation du rapport de la CLECT
- 6 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUIH
- 7 Appel à projet mobilité cheminement doux Saint-Guignan - Kerdern
- 8 Motion de soutien à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat
- 9 Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-neuf février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Sylvain FRELAUT, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absent : Mélanie HENRY et Magali LISCORNET, non représentées.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Mission de maîtrise d'œuvre réparation et entretien de l'Eglise Saint Jean-Baptiste.

Et de retirer le point suivant :

- Approbation du rapport de la CLECT.

Approuvés.

DCM2024/014 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2024 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte le procès-verbal du 22 janvier 2024.**

DCM2024/015 : SUBVENTIONS 2024

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Organismes	Nombre d'enfants 2024	Montant 2023	Montant proposé 2024
<u>Elémentaire et maternelle</u> Coat Ste Thérèse APE LE MERZER APAEP Plouagat AEP Skol Diwan Guengamp Ogec Notre-Dame de l'Isle Gouelin Ecole publique Lanrodec Ecole spécialisée Guingamp Plelo		<u>Maternelles et élémentaires :</u> 12 € par enfant et par an	<u>Maternelles et élémentaires :</u> 12 € par enfant et par an
<u>Secondaire</u> Collège Aubrac N/Dame Lanvollon Collège N-Dame Guingamp		<u>Collèges :</u> 22 € par enfant et par an pour les sorties annuelles au moins de 2 jours (versement direct aux familles)	<u>Collèges :</u> 22 € par enfant et par an pour les sorties annuelles au moins de 2 jours (versement direct aux familles)
Chambre de Métiers Ploufragan	2	100 €	100 €
MFR Plerin		50 €	-

Divers

Organismes	Montant 2023	Montant proposé 2024
Mémoire Patriotique armoricaine	30 €	30 €
France Rein 22	-	-
La Ligue contre le Cancer 22	-	-
ADAPEI Nouelles	-	-
Solidarité Paysans 22	-	-
Leucémie Espoir	-	-
France Adot 22	-	-
Ass Laryngectomisés 22	-	-
JSP Lanvollon	-	-
APF France Handicap	-	-
La Maison Escargot –Maternité	-	-
APAA	-	-
Terre Attitude	203,10 €	-
JALMALV 22	-	-
ADSM 22	-	-

Activités culturelles et sportives

- 15 € par enfant mineur pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle
- Participation communale limitée à une activité par enfant
- Pas de subvention pour les plus de 18 ans

Organismes	Nombre d'enfants 2024	Montant 2023	Montant proposé 2024	Nom des enfants
ALSD Plélo	10	75 €	150 €	AUREGAN Astrid, BURLLOT Candice, CHOREN Kéllia, CIVI Inès, LANCOU Gaïd, LE BOUR Cécile, LE CALVEZ Bleuenn, VIVIEN Maélyne, LECLERC Ambre, GROT Kylian
L'atelier Chorégraphique de PABU	3	-	45 €	BIONDO Clémence, FERRON Lise, JAUNARD Ilana

Studio Danse Guingamp	2	15 €	30 €	LANCOU Lumie KERGUS Marie
AS Plélo	4	15 €	60 €	CHOCHO FILHOL Charlie, NOE Swann, ROBERT Antoine, CHOCHON LECOCQ Léonard
Twirling de Plélo (TSP)	4	75 €	60 €	MARZIN Noémie, MELLIN Enora, MARZIN Anaïs, MARAK Rébecca
FC PCL	20	270 €	300 €	LE GUELLEC Théo, CONSTANT Charly, KERHOST Ewen, NICOLAIZEAU Nolan, CONSTANT Laly, PORCHER Alexia, LE PEZRON Ethan, CONSTANT Maeva, CONSTANT Cynthia, VINCENT Johan, BARBIER Elouan, LE CALVEZ Victor, BOURBLANC Axel, LE BOUR Louis, DUCHEMIN Simon, HERPE Eline, LE FLOCHMOEN Tony, CHOREN Thiago, PIAU MARDESSON Maël, GROT Tyméo
Club Escalade Armor Argoat	1	45 €	15 €	LANCOU Zelig
Ass Têtes de l'Art	3	-	45 €	HERVE Aydann BURLLOT Eloise, BURLLOT Candice
La Sapinière Tennis Club	2	984 €	984 €	TANGUY Solveig, TANGUY Sören
Danse c et Fitness	1	-	15 €	COUTURET TURBAN Tamara
Armor Basket Club	1	-	15 €	LE COZIC Riwan

Social

Organismes	Montant 2023	Montant proposé 2024
Secours Populaire	80 € + 80 €	160 €
Secours Catholique	80 € + 80 €	160 €
Centre Aide Alimentaire	460 €	478 €
VMEH (Visiteuse Médicales maison retraite)	-	-
Fond d'aide aux jeunes	100 €	100 €
Ass Pierre le Bigaut	120 €	Attente d'une demande
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	50 €	50 €
Croix Rouge	50 €	50 €
Restos du cœur	80 € + 80 €	160 €
Protection Civile 22	80 €	80 €
AFM Telethon	-	-

Adhésions

Organismes (base 690 population totale au 01/01/2024)	Montant 2023	Montant proposé 2024
AMF	246,26 €	257,67 €
Bretagne Bavière (0,20 €/hab)	135,40 €	138 €
Comice (0,30 €/hab)	203,10 €	207 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les montants proposés au titre de l'année 2024 ;
- DONNE délégation au Maire pour attribuer les subventions qui seraient demandées ultérieurement sur la base de 15 €/enfant de moins de 18 ans par activité sportive ou culturelle ;
- DONNE délégation au Maire pour verser les subventions aux organismes financés l'année dernière et n'ayant pas encore transmis leur demande.

DCM2024/016 : REMBOURSEMENT DE LA MEDAILLE D'OR REMISE A LA CHAMPIONNE DU MONDE DE HANDBALL

Vote Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Stéphane BARBIER a procédé à l'achat de la médaille d'or remise à la Championne du Monde de Handball à l'occasion des vœux 2024, pour un montant de 77,00 € TTC.

M. Stéphane BARBIER, sorti pour ce point le concernant, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que soit procédé au remboursement des frais engagés par M. Stéphane BARBIER pour un montant de 77,00 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre le remboursement correspondant.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Point reporté à la prochaine séance.

DCM2024/017 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REPARATION ET ENTRETIEN DE L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite aux travaux de sécurisation de l'église, l'architecte Annabelle MUNSCH a fait parvenir une proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réparation et d'entretien partiel de l'église Saint-Jean-Baptiste.

La mission comprend 3 phases :

- ☐ PHASE 1 : Réalisation des études d'Avant-Projet avec investigations complémentaires et affinement du programme (AVP)
- ☐ PHASE 2 : Réalisation des études de Projet (PRO), du Dossier de consultation des entreprises (DCE) et des Marchés de Travaux (MT)
- ☐ PHASE 3 : Suivi de la réalisation et direction de l'exécution des travaux (DET)

Avec un montant prévisionnel des honoraires et une décomposition par phase comme suit :

Phases	Eléments de mission	Montant prévisionnel honoraires En € HT	Avec ou sans TVA	Délais d'exécution
PHASE 1 : Réalisation d'un état des lieux				
a-FONDS PLANS	Informatisation des plans existants (forfait)	500 €	** avec ou sans TVA 20%	* 0,5 semaine (mi-mars)
b-AVP	Complément investigations, état sanitaire et précisions du programme (forfait)	2 000 €	** avec ou sans TVA 20%	* 2,5 semaines (mars)
TOTAL phase 1		2 500 €	** avec ou sans TVA 20%	* 3 semaines
PHASE 2 : Etudes projet, dossier de consultation et passation des marchés (PRO-DCE-MT)				
a-PRO-DCE	Elaboration du dossier de projet détaillé et de consultation des entreprises (forfait)	4 450 €	** avec ou sans TVA 20%	* 1 mois (avril - début mai)
b-MT	Passation des marchés de travaux (forfait si marchés en démarche simplifiée)	1 000 €	** avec ou sans TVA 20%	* 2 semaines (hors délai rédaction devis) (mai-juin)

TOTAL phase 2		5 450 €	** avec ou sans TVA 20%	* 1,5 mois
TOTAL phases 1 et 2 Etudes et Marché de travaux		7 950 €	** avec ou sans TVA 20%	* 2,5 mois
PHASE 3 : Travaux – Suivi de la réalisation				
DET + VISA + AOR	Suivi de l'exécution des contrats de travaux + visa + assistance aux opérations de réception	8% du MT des travaux HT €	** avec TVA 20%	* 2 à 3 mois (estimatif)
TOTAL phase 3 Travaux		8% du MT des travaux HT, forfait mini 5 000 € HT	** avec TVA 20%	* 2 à 3 mois (estimatif)
+ Estimatif frais d'assurance		400 €		A ajuster avec montant définitif

* Les délais concernent la réalisation des documents par l'architecte. Hors période de validation de la maîtrise d'ouvrage, hors délai d'appel d'offres et de réception des devis, hors délais spéciaux de validation administrative, hors étude spécifique et temps d'analyse des conclusions de ces études, hors délai de congé de l'architecte (3 semaines en août/septembre, 2 semaines à Noël, 1 à 2 semaines volantes).

** sans TVA, régime micro-entreprise jusqu'à mars-avril 2024 (prévisionnel, peut évoluer) ou avec TVA à 20 % si seuil atteint avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réparation et d'entretien de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste à Annabelle MUNSCH, architecte du patrimoine ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre tel que décrit ci-dessus.**

DCM2024/018 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PPAD) DU PLUIH

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération du 26/11/2021 prescrivant la révision générale n°1 du PLUiH de Leff Armor communauté,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables et la présentation qui en a été faite en séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2023,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant le débat du conseil communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de

transports, de commerces, d'équipements et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les quatre axes suivants :

1. Préserver et conforter l'identité rurale de notre territoire, vectrice de son attractivité
2. Penser le développement du territoire en adéquation avec les ressources disponibles
3. Adapter le modèle d'aménagement à l'évolution des modes de vie et au changement climatique
4. Promouvoir un modèle économique de proximité

Entendus les échanges intervenus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la présentation du PADD du PLUIH de Leff Armor Communauté**
- **EMET LES RESERVES ET AVIS suivants :**
 - Partage les grands objectifs présentés mais émet des réserves fortes quant au devenir des territoires ruraux et communes comme Saint Jean-Kerdaniel. En effet, les perspectives de développement sont trop restrictives, voire inexistantes et ne répondront pas aux demandes prégnantes de logements ;**
 - Demande expressément le maintien du seuil de logements dans les hameaux à 15, et non pas 20 comme projeté ;**
 - Insiste pour un traitement différencié des hameaux qui assurent des fonctions de centralité comme celui de Saint Guignan en autorisant des extensions d'urbanisation, comme dans les centres bourgs. En effet, le hameau de Saint Guignan est administrativement une agglomération, qui assure des fonctions fortes de centralités, avec une chapelle, une place publique, un marché hebdomadaire. Des travaux importants d'aménagement de sécurité et de cheminements doux ont été réalisés ces 3 dernières années et donnent à ce hameau la physionomie d'une véritable centralité ;**
 - Demande le maintien de l'enveloppe minimum garantie par la loi d'un hectare pour les extensions, sans imputer à la Commune les marges d'urbanisation déjà utilisées sur la période 2021-2023, et en l'occurrence le lotissement de Coz Pors ;**
 - Demande le maintien du projet de développement du parc Eolien de Malaunay malgré le refus du Préfet à ce stade de l'instruction du dossier.**

APPEL A PROJET MOBILITE CHEMINEMENT DOUX SAINT-GUIGNAN - KERDERN

Dans la continuité des aménagements récents réalisés sur Saint-Guignan, la commune a souhaité prolonger la réflexion en matière de déplacements doux jusqu'au Hameau de Kerdern.

L'itinéraire envisagé emprunterait la RD65 sur environ 1 900 m et nécessiterait de franchir la voie SNCF au niveau de Kerouriou, unique traversée possible dans le secteur.

Les emprises le long de la RD sont souvent contraintes. De même, l'intégralité du linéaire ne pourra pas être busé pour aménager ce cheminement.

Cet aménagement sera également l'occasion d'aborder les problématiques de sécurité routière dans la traversée de Kerouriou où les mesures de vitesses réalisées ont mis en avant de gros dépassements.

Enfin, le projet consiste à réaliser un « pôle d'échange multimodal » à Kerdern afin de sécuriser les accès à l'arrêt de bus BreizhGo (ligne 6) avec une aire de covoiturage dans l'objectif de répondre aux enjeux des mobilités des habitants (transport en commun, vélo, piétons).

La commune a donc sollicité l'assistance de l'ADAC pour disposer d'une première photographie sur la faisabilité de l'aménagement de cet itinéraire et déterminer les sections éventuelles à aménager avec acquisition.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Région pourrait être sollicitée à travers la subvention « Appel à projet sur les mobilités (FEDER / mobilités) », mise en œuvre pour faciliter l'intermodalité du quotidien et la réalisation d'aménagements pour les premiers / derniers kilomètres.

Les candidatures sont à présenter jusqu'au 15 mars 2024.

40% des dépenses sont éligibles, pour des opérations supérieures à 100 000 € HT.

DCM2024/019 : MOTION DE SOUTIEN A L'ECOLE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19 ;

Considérant le courrier reçu indiquant la possibilité de suppression d'un poste à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat ;

Considérant le courrier reçu indiquant le refus de l'ouverture d'une seconde classe bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat ;

Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la commune a été reçue ;

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024 ;

Considérant la possibilité pour le Conseil Municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPORTER son soutien aux mobilisations contre la fermeture d'une classe à l'école de Châtelaudren-Plouagat ;
- DEMANDER l'ouverture d'une seconde classe bilingue à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat ;
- CONTESTER le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc ;
- APPORTER son soutien au collectif 45 classes des Côtes d'Armor, dont celles de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat ;
- DEMANDER l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor ;
- PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la motion de soutien telle qu'indiquée ci-dessus.**

QUESTIONS DIVERSES

- Etoile de Tressignaux : Course cycliste au départ de Coat an Doc'h et passant par Saint-Guignan. Demande de participation de bénévoles pour sécuriser 2 carrefours : Benoit DUCHEMIN, Sylvain FRELAUT et Yann FRABOULET. Horaire prévu : 13h30.
- Visite de l'Assemblée Nationale : Par les membres du CME, avec la présence de la correspondante du « Télégramme ». Prévue le 26 février 2024.
- Réunion du Conseil Municipal : Le 22 mars 2024 à 19h00 (budget).
- Salle des fêtes : Fermeture momentanée en raison de la défaillance du chauffe-eau.

- Ti Blazenn : Une candidature sérieuse. Projet à finaliser.
- Lotissement Coz Pors : 2 permis accordés et 2 dossiers en cours.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



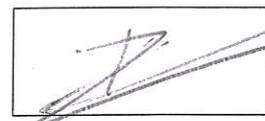
Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



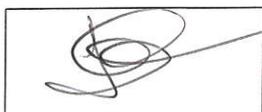
LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît



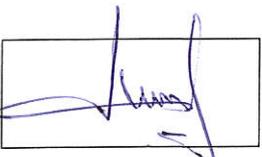
FRELAUT Sylvain



HENRY Mélanie

Absente

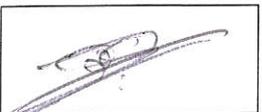
LE CUN Yvon
Secrétaire de séance



LE MEHAUTE Claudie



LEMARCHAND Pascal



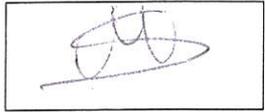
LISCORNET Magali

Absente

MOTTAIS Yoann



SALAÜN Marine



NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 19 FEVRIER 2024

DCM2024/014	Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2024
DCM2024/015	Subventions 2024
DCM2024/016	Remboursement de la médaille d'or remise à la Championne du Monde de Handball
DCM2024/017	Mission de maîtrise d'œuvre réparation et entretien de l'Eglise Saint Jean-Baptiste
DCM2024/018	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUIH
DCM2024/019	Motion de soutien à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat

